

# TOUT SAVOIR SUR L'IDENTIFIANT FISCAL UNIQUE (IFU)



## **QU'EST-CE QUE L'IFU?**

L'immatriculation à l'IFU consiste à attribuer un numéro d'Identification Fiscale à tout contribuable, personne physique ou personne morale ayant des obligations vis-à-vis de l'administration fiscale.

## QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR?

## Pour les personnes physiques

- Copie de l'acte de naissance;
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte LEPI ou du Permis de conduire ou du titre de séjour;
- Une photo d'identité;
- Attestation de résidence ou Facture SBEE/SONEB.

## **Pour les entreprises**

## Entreprises individuelles

Elles ne sont pas immatriculées en leur nom propre, mais portent le numéro IFU du promoteur; elles produisent un dossier contenant les pièces ci-après en vue de leur rattachement au promoteur:

- Copie de l'extrait du registre de commerce;
- Copie de la carte ou l'attestation d'immatriculation IFU du promoteur.

#### Sociétés

- Statuts;
- Copie de l'extrait du registre de commerce;
- Pour les SARL, les copies des cartes ou attestations d'immatriculation IFU des associés et du dirigeant;
- Pour les SA, les copies des cartes ou attestations d'immatriculation IFU des personnes morales actionnaires et des particuliers ayant au moins 5% du capital.

Si la société est étrangère et n'agit pas sous le couvert d'une filiale de droit béninois, elle doit produire le contrat ou la lettre de commande des prestations exécutées au Bénin, et une copie de la carte ou l'attestation d'immatriculation IFU du représentant fiscal au Bénin. Ce représentant doit être une personne morale.

## Établissements et succursales ou agences

Les établissements et succursales ou agences tenant une comptabilité séparée, sont identifiés chacun par un numéro IFU.

## **BON À SAVOIR**



Votre IFU vous est délivrée dans un délai de 24 heures maximum, à partir de l'acceptation du dossier complet.



Elle est valide pour une durée de 10 ans.



La prestation coûte **zéro (0) FCFA** 

## **SPÉCIMEN DE LA CARTE IFU**

Autrefois au format papier A4, l'attestation IFU se présente désormais sous la forme physique d'une carte en PVC, au format «carte de crédit».

### Caractéristiques:







- photo d'identité couleur pour les personnes physiques uniquement
- carte stratifiée avec logo de la DGI en filigrane;
- code à barres 2D pour faciliter l'identification et le contrôle
- signature électronique du Directeur Général des Impôts.



## **OÙ SE FAIRE IMMATRICULER?**

Toute personne désirant se faire immatriculer devra se présenter :

- au siège de la Direction Générale des Impôts pour les personnes physiques et les entreprises disposant déjà d'un registre de commerce et n'ayant pas été préalablement immatriculées à l'IFU;
- à l'APIEX pour les entreprises individuelles et les sociétés en cours de création.



## ADRESSES UTILES

## **Direction Générale des Impôts**

- +229 21 36 31 30 / 94 01 24 34
- impots.finances.gouv.bj
- □ x cdgi@finances.bj
- (f) dgibenin

#### **APIEX**

+229 21 31 86 50

www.apiex.bj